

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Groupe thématique Affaires Européennes de 12h15 à 13h45, à la Buvette.**Dépôts des questions orales jusqu'à 16h30.*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications (YR) M. le Président souhaite un joyeux anniversaire à M. le député Pierre-André Pernoud. Il salue à la tribune du public des représentants de la rédaction du journal L'Omnibus accompagnés de l'ancien député M. Denis-Olivier Maillefer, ainsi que les contemporains 1952 d'Yvonand.			
	2.	Dépôts Interpellations : (19_INT_300) Cédric Weissert, (19_INT_301) Eric Sonnay, (19_INT_302) Marion Wahlen, (19_INT_303) Stéphane Masson, (19_INT_304) Nicolas Rochat Fernandez, (19_INT_305) Vincent Jacques, (19_INT_306) Josephine Byrne Garelli. Postulats : (19_POS_106) Denis Rubattel, (19_POS_107) Muriel Thalman, (19_POS_108) Sylvie Podio, (19_POS_109) Jérôme Christen. Initiatives : (19_INI_012) Yvan Pahud, (19_INI_013) Jean-Michel Dolivo. Motion : (19_MOT_078) Pierre-Yves Rapaz.			
RENV-CE	3.	(19_INT_292) Interpellation Vincent Keller - Catastrophe au Brésil : le Canton s'en lave-t-il les mains ? (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(19_INT_296) Interpellation Philippe Cornamusaz et consorts - A la veille de Pâques, faut-il teindre les oeufs ou le poulailler mobile ? (Pas de développement)			
RENV-CE	5.	(19_INT_293) Interpellation Philippe Liniger - Agissons ensemble (Développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 février 2019

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	6.	(GC 088) Élection complémentaire d'un assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal – Législature 2018-2022 (1er tour, majorité absolue requise) : Bulletins délivrés : 120 Bulletins rentrés : 120 Bulletins nuls : 3 Bulletins valables : 117 Bulletins blancs : 30 Majorité absolue : 59 Est élue : Mme. Fabienne Despot avec 84 voix. Trois voix éparses.	GC	Jobin P.	
RENV-CE	7.	(19_INT_294) Interpellation Graziella Schaller et consorts - Pour que les directives anticipées soient respectées (Développement)			
RENV-CE	8.	(19_INT_295) Interpellation Hadrien Buclin - Le Service de l'emploi est-il resté passif face à une infraction à la procédure sur les licenciements collectifs par Elis SA ? (Développement)			
RENV-CE	9.	(19_INT_297) Interpellation Léonore Porchet - Grève des femmes*, grève féministe : quels droits pour les collaboratrices de l'Etat de Vaud ? (Développement)			
RENV-CE	10.	(19_INT_298) Interpellation Vassilis Venizelos et consorts - Nouvelle catastrophe écologique dans le sud-est du Brésil : peut-on s'en VALE les mains ? (Développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	11.	(19_MOT_077) Motion Nicolas Croci Torti et consorts- Pour un accompagnement actuel et adapté du corps enseignant vaudois (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosignée par au moins vingt député-e-s, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-CE	12.	(19_RES_022) Résolution Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Ligne TGV Lausanne-Vallorbe-Dijon-Paris : bis repetita ? (Développement et mise en discussion avec au moins 20 signatures) Soutenue par au moins vingt députés, la résolution Nicolas Rochat Fernandez, formulant une déclaration, est mise en discussion. Au vote, elle est acceptée à l'unanimité moins une abstention. Elle est transmise au Conseil d'Etat, qui a trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée.			
RENV-CE	13.	(19_RES_021) Résolution Jean-Michel Dolivo - L'Etat de Vaud est moralement tenu de s'engager pour les victimes de Vale au Brésil (Développement et mise en discussion avec moins de 20 signatures) Soutenue par au moins vingt députés, la résolution Jean-Michel Dolivo, formulant un vœu, est mise en discussion. Un premier amdt Dolivo à sa résolution (« aide financière ») est accepté par 70 oui, 69 non et 1 abstention. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 74 oui et 70 non. Un second amdt Dolivo (« associations ») est accepté par 73 oui, 70 non et 1 abstention. Au vote, la résolution amendée est adoptée par 74 oui et 70 non. Elle est transmise au Conseil d'Etat, qui a trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 février 2019

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	14.	(19_RES_023) Résolution Pierre-André Romanens et consorts - Un calendrier cohérent pour une nouvelle péréquation intercommunale.(Développement et mise en discussion avec au moins 20 signatures) Soutenue par au moins vingt députés, la résolution Pierre-André Romanens, formulant un vœu, est mise en discussion. Au vote, elle est adoptée 73 oui, 52 non et 8 abstentions. Elle est transmise au Conseil d'Etat, qui a trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée.			
RENV-SD	15.	(48) Exposé des motifs et projets de loi modifiant la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et la loi du 25 novembre 1974 sur la circulation routière (LVCR) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Mathieu Blanc et consorts - pour une loi/réglementation cantonale du service de transport de personnes (15_POS_131) (Suite des débats) (1er débat) (1er débat, suite des débats) : LEAE : Art. 62f accepté. Art. 62g accepté. Art. 62h (nouveau, amdt com), al. 1 à 5 acceptés à l'unanimité; al. 6 (nouveau, amdt Tschopp) refusé par 55 oui, 74 non et 4 abstentions. Art. 62h (nouveau), tel que rédigé par la com adopté à une large majorité. Interruption des débats, fin de séance..	DEIS.	Butera S. (Majorité), Vuilleumier M. (Minorité)	12/02/2019
RENV-T	16.	(18_INT_138) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean Tschopp et consorts - Les avatars d'Uber	DEIS.		12/02/2019
RENV-T	17.	(19_INI_011) Initiative Maurice Mischler et consorts - Pour le climat, taxons les billets d'avion (Développement et demande de prise en considération immédiate)			12/02/2019

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 février 2019

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	18.	(57) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 7 décembre 2004 sur les fusions de communes (LFusCom) et Projet de décret sur l'incitation financière aux fusions de communes (DIFFusCom) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Nicolas RoCHAT Fernandez et consorts « pour une réforme du processus et des modalités des fusions de communes » (15_POS_102) (1er débat)	DIS.	Tschopp J.	12/02/2019

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :